



Pompes à béton

Liste de contrôle

Vos collaborateurs utilisent-ils correctement les pompes à béton?

Les principaux dangers sont:

- renversement de la pompe à béton dû à une mauvaise stabilisation de l'engin
- collision avec des lignes de contact et des lignes électriques aériennes
- chevauchement de la zone de travail avec d'autres machines de chantier (collision)
- blessures lors du pompage ou de la purge de la tuyauterie
- blessures lors du nettoyage de la pompe

La présente liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si certaines questions ne s'appliquent pas à votre entreprise, veuillez tout simplement les barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations requises.

Formation et instruction des opérateurs

- 1 Les opérateurs de la pompe à béton satisfont-ils aux **exigences** requises pour les tâches qui leur sont confiées? oui
 en partie
 non

Exigences:

- 18 ans révolus; des dérogations au cas par cas sont possibles pour les apprentis conformément aux dispositions de l'ordonnance sur la formation professionnelle correspondante
- pour les engins roulants: permis de conduire
- santé physique et psychique (bonne acuité visuelle et auditive, pas d'addiction à l'alcool, aux drogues ou aux médicaments)
- comportement fiable, responsable et prudent
- compréhension technique
- absence de vertige

- 2 Les opérateurs disposent-ils d'une **formation** suffisante? oui
 non

Les opérateurs doivent suivre une formation pratique, théorique et documentée, p. ex. auprès de ERFA Betonpumpen Schweiz.

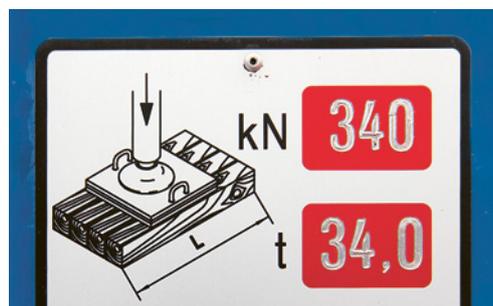
- 3 Les opérateurs suivent-ils régulièrement des cours de **formation continue**? oui
 non

Il est conseillé de suivre un cours de formation continue une fois par an, p. ex. auprès de ERFA Betonpumpen Schweiz (également en français).

- 4 Une **instruction** supplémentaire est-elle prévue pour les opérateurs devant utiliser un modèle avec lequel ils ne sont pas encore familiarisés? (Fig. 1) oui
 non



1 Les opérateurs reçoivent une instruction basée sur la notice d'instructions de l'équipement utilisé.



2 La force d'appui maximale est indiquée sur chaque stabilisateur. Cette mention doit toujours être lisible. D'autres indications concernant la stabilisation figurent également dans la notice d'instructions.

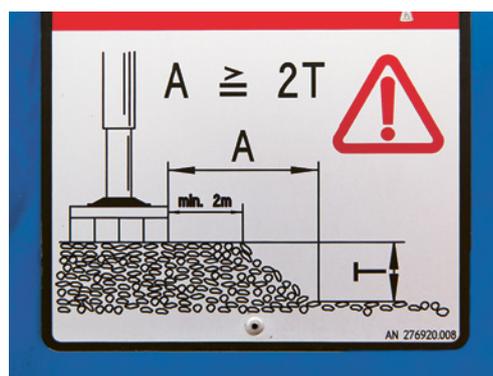
Organisation et planification

- 5 Respecte-t-on les prescriptions du fabricant relatives à la **stabilisation** lors du choix de l'emplacement de la pompe à béton? (Fig. 2) oui
 non

Documents de référence: notice d'instructions, consignes du fabricant et p. ex. manuel de sécurité VDMA (Verband Deutscher Maschinen- und Anlagebau) (disponible en français).

- 6 Respecte-t-on les **distances de sécurité par rapport aux fouilles et talus**? (Fig. 3) oui
 non

Documents de référence pour les forces d'appui maximales: justificatif de la sécurité (art. 76 al. 1 OTConst), notice d'instructions, consignes du fabricant et p. ex. manuel de sécurité VDMA (Verband Deutscher Maschinen- und Anlagebau) (disponible en français).



3 Respecter les distances de sécurité par rapport aux fouilles et talus.

7 Respecte-t-on les **distances de sécurité par rapport aux obstacles**? (Fig. 4)

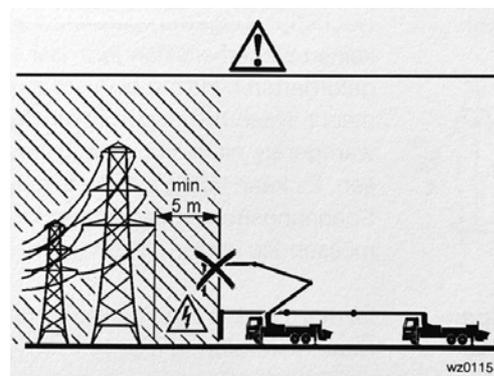
- Lignes électriques aériennes
- Lignes de contact
- Obstacles fixes
- Zone d'intervention d'autres grues

Lorsque la pompe à béton et les grues risquent de se toucher (chevauchement des zones de travail), il faut appliquer les mesures de sécurité requises (art. 30 OTConst).

Informations complémentaires:

- Attention, danger électrique! Travaux à proximité de lignes aériennes, feuillet d'information, www.suva.ch/66138.f
- Installation, montage et démontage des grues à tour, feuillet d'information, www.suva.ch/66061.f

- oui
 non



4 Les distances de sécurité par rapport aux obstacles figurent dans la notice d'instructions. Dans le cas des lignes électriques aériennes, il faut faire appel au propriétaire de la ligne.

8 Respecte-t-on les prescriptions de sécurité en vigueur concernant la **mise à la terre**?

- oui
 non

9 Lors de travaux à proximité de la **voie publique**, les mesures de sécurité requises sont-elles prises?

Concertation avec les services compétents (police, autorités locales, etc.)

- oui
 en partie
 non



5 Les engins doivent être équipés de mains courantes et de poignées disposées de manière à permettre aux opérateurs d'accéder en toute sécurité aux postes de commande.

Utilisation de la pompe à béton

10 Un **contrôle visuel et de fonctionnement** est-il effectué avant le début des travaux?

- Organes de commande: télécommande, pupitre de commande (y c. arrêt d'urgence)
- Étanchéité du système hydraulique
- État général de la pompe à béton
- Contrôle du fonctionnement des équipements de sécurité (p. ex. grille de la trémie)

- oui
 non

11 Les opérateurs respectent-ils les consignes de sécurité à suivre pour **monter** sur l'engin ou en **descendre**? (Fig. 5)

- Utiliser les marches et les poignées.
- Descendre à reculons.
- Ne pas sauter de l'engin.
- Risque de glissade!

- oui
 en partie
 non



6 Les tuyaux en acier, les tuyaux d'épandage ainsi que les raccords doivent être correctement montés et protégés contre toute ouverture intempesive.

12 Sécurise-t-on et contrôle-t-on l'ensemble des **raccords** avant chaque utilisation de la pompe à béton? (Fig. 6)

P. ex.: goupilles de sécurité.

- oui
 non

13 Le **flexible d'épandage** est-il dépourvu de pièces ou d'accessoires métalliques? (Fig. 7)

- Ces pièces peuvent être des raccords, des embouts, des freins de fin de course ou d'autres objets (respecter les indications du fabricant).
- Le flexible d'épandage doit pendre librement lors de chaque amorçage de la pompe, de la reprise du pompage après un bourrage et du nettoyage. Personne ne doit se tenir dans la zone dangereuse du flexible d'épandage (= double de la longueur du flexible d'épandage).

- oui
 non



7 Flexible d'épandage sans accessoire métallique. Il est interdit d'utiliser des flexibles d'épandage munis de raccords, de manchons ou de réducteurs en métal.

14 La **corde de sécurité** est-elle en parfait état et conforme aux spécifications du fabricant? (Fig. 8)

- oui
 non

15 Les opérateurs appliquent-ils les règles de sécurité à observer concernant l'**ouverture des raccords**?

Les raccords ne doivent **jamais** être ouverts ou frappés avec un marteau lorsque les tuyaux sont **sous pression**.

- oui
 en partie
 non

16 Les opérateurs respectent-ils les **prescriptions de sécurité** du fabricant concernant le **nettoyage** et la **purge** des tuyaux et de la pompe? (Fig. 9)

- oui
 non

17 Les opérateurs appliquent-ils les prescriptions de sécurité du fabricant en cas de risque de **vent** ou d'**orage**?
Le cas échéant, les travaux doivent être immédiatement interrompus.

La zone d'intervention autorisée pour la pompe à béton en cas de vent est spécifiée dans la notice d'instructions.

- oui
 non



8 Corde de sécurité conforme aux spécifications du fabricant.



9 En cas de purge à l'air comprimé, les tuyaux doivent être équipés d'un panier collecteur.

Équipements

18 Les **équipements de protection individuelle (EPI)** requis lors de l'utilisation des pompes à béton sont-ils portés?

Principaux EPI utilisés: casques de protection, chaussures de sécurité, gants de protection, protecteurs d'ouïe et lunettes de protection.

Le port de vêtements de signalisation à haute visibilité est obligatoire dans certains cas (travaux à proximité de véhicules en mouvement, etc.).

- oui
 en partie
 non



10 La date des prochains travaux de maintenance sera indiquée p. ex. sur une plaque apposée sur l'engin.

Maintenance

19 La **maintenance** des pompes à béton et des mâts de distribution est-elle assurée? (Fig. 10)

Les pompes à béton doivent être régulièrement contrôlées, entretenues et remises en état conformément aux consignes de maintenance du fabricant. Les travaux de maintenance doivent être consignés (directive CFST 6512 «Équipements de travail»).

- oui
 non

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

